

Image not found or type unknown



Contrat de travail à l'etranger

Par **xwx**, le **28/07/2021** à **19:31**

Bonjour,

Est ce que je pourrai trouver entre vous un avocat qui va suivre mon affaire!!

J'ai travaillé travaillé chez un franchisé, une franchise d'une boite du cac 40 à l'etranger , dans un pays riche ,

Ils m'ont mis dehors oralement , j'ai pas signé de papier ni rien et je suis retourné en France , laissant derriere moi ma maison , mes indemnités

Si , une ou un maitre sera capable de suivre mon affaire , il pourra me contacter pour avoir plus d'infos

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/07/2021** à **19:45**

Bonjour,

Les réponses sur le forum sont postées par des bénévoles...

Si votre contrat de travail est de droit étranger, c'est un avocat sur place qu'il faudrait trouver et essayer de trouver les preuves comme quoi c'est l'employeur qui vous a licencié et pas vous qui êtes parti sur abandon de poste...